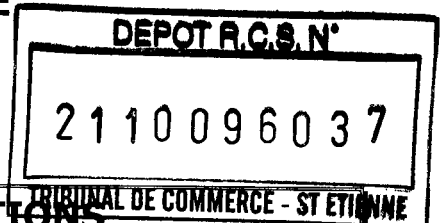


COPIE CERTIFIÉE CONFORME

90 B 95

EXCO LOIRE
Société Anonyme
au capital de 120 000 euros
Siège social : Z.I. Molina La Chazotte Sud - 108, rue de l'Avenir
42350 LA TALAUDIERE
353400070 RCS ST ETIENNE



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 15 SEPTEMBRE 2009**

L'an 2009,

Le 15 septembre,

A 18 Heures,

Les administrateurs de la société EXCO LOIRE se sont réunis en Conseil, Z.I. Molina La Chazotte Sud - 108, rue de l'Avenir 42350 LA TALAUDIERE, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

La société AGESCO CONSEILS, représentée par son représentant permanent, Madame Agnès GOULERET

La société ALTO EXPERTISE, représentée par son représentant permanent, Monsieur Sébastien TRESCARTES

Madame Brigitte DUBOIS

Madame Nicole GIACOMEL

Monsieur Maurice RIVRON

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Madame Brigitte DUBOIS préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Nicole GIACOMEL remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président expose que les sociétés AGESCO CONSEILS et ALTO EXPERTISE désirent désigner comme administrateur en leur lieu et place leurs représentants légaux, à savoir Madame Agnès GOULERET pour AGESCO CONSEILS et Monsieur Sébastien TRESCARTES pour ALTO EXPERTISE.

Il convient donc pour cela de les agréer comme actionnaires, leurs sociétés leur consentant à chacun un prêt de consommation d'une action. Et ensuite d'enregistrer la démission d'administrateur des sociétés AGESCO CONSEILS et ALTO EXPERTISE et de nommer en remplacement Madame Agnès GOULERET et Monsieur Sébastien TRESCARTES, tous deux étant diplômés d'expertise comptable et inscrit au Tableau de l'Ordre de Lyon et commissaire aux comptes inscrits auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes.

Après en avoir délibéré le conseil d'administration agréée comme actionnaires Madame Agnès GOULERET et Monsieur Sébastien TRESCARTES.

Le Conseil charge son Président de veiller à ce que les noms de Madame Agnès GOULERET et Monsieur Sébastien TRESCARTES soient inscrits dans les registres de la Société en qualité de nouvel actionnaire de la Société.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer administrateurs à titre provisoire Madame Agnès GOULERET et Monsieur Sébastien TRESCARTES, en remplacement des sociétés AGESCO CONSEILS et ALTO EXPERTISE, démissionnaires.

Conformément à la loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président

Un Administrateur